

PRINCIPE ET OBJECTIFS

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays Messin a créé en 2012 un poste de **Conseiller en Énergie Partagé** (CEP). Le principe de cette mission est de **mutualiser** la compétence d'un technicien « **énergie** » entre les communes du territoire (SCOT de l'Agglomération Messine). L'objectif est de sensibiliser, d'informer et d'accompagner les élus et le personnel communal dans leurs démarches d'**économies d'énergie**.

POUR QUI ?

Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) est à destination de toutes les **communes de moins de 10.000 habitants** dont l'intercommunalité adhère à l'association et au dispositif. À ce jour, cela concerne : la Communauté d'Agglomération de **Metz Métropole** (*en rouge*), les Communautés de Communes du **Pays Orne Moselle** (*en orange*) et du **Val de Moselle** (*territoire de Mad et Moselle en vert*).

Cette première mission consiste à réaliser un **état des lieux énergétique du patrimoine communal** (bâtiments communaux, éclairage public, carburants) puis à mettre en place un suivi régulier des consommations. Cette étude est **offerte aux communes** bénéficiaires, elle est financée par l'adhésion des intercommunalités.

Véritable **outil d'aide à la décision**, ce pré-diagnostic met en avant les gisements d'économies d'énergies et préconise des actions d'**amélioration hiérarchisées**. Il s'appuie sur une analyse de trois années de factures d'eau et d'énergie et sur une visite des bâtiments communaux.



Cette mission est encadrée par une **charte d'engagement tripartite** triennal signée entre la commune bénéficiaire, l'intercommunalité concernée et l'ALEC du Pays Messin.



Le CEP vous permet également de bénéficier d'un **accompagnement « à la carte »** via un panel de missions personnalisées, réparties en trois groupes. Une **convention d'objectifs et de moyens** triennale est alors signée entre la commune et l'ALEC du Pays Messin pour élaborer un programme d'actions.

1° Instrumentation et mesures

- **Mesure de température** : campagne de mesures de température pour évaluer l'état de la régulation et de la programmation des installations de chauffage ou quantifier un inconfort thermique
- **Passage de caméra thermique** : Mise en évidence des défauts d'isolation et des infiltrations d'air et d'eau
- **Mesure de courbe de charge électrique** : visualisation de l'évolution de la consommation et de l'appel de puissance électrique d'un bâtiment



2° Etudes complémentaires

- **Pré-diagnostic « bâtiment »** : Analyse des appareils énergivores, de l'enveloppe thermique et du système de chauffage
- **Action « audit énergétique »** : Accompagnement technique lors de la consultation d'un Bureau d'Etudes Techniques pour un audit énergétique
- **Pré-diagnostic « énergie renouvelable »** : note de faisabilité pour l'installation d'une énergie renouvelable 
- **Pré-diagnostic « éclairage public »** : Analyse et préconisations chiffrées sur la rénovation du parc et sur sa gestion (mode d'allumage et d'extinction, abaissement de puissance ...) 
- **Pré-diagnostic « qualité d'air intérieur »** : Etat des lieux des moyens de ventilation et d'aération des établissements recevant du public et préconisations d'amélioration

3° Accompagnement de projets et travaux

- **Marché énergétique « exploitation-maintenance »** : Analyse des contrats d'exploitation et/ou de maintenance de chauffage, aide à la décision (définition des besoins, choix d'une offre et d'un prestataire)
- **Marché énergétique « achat d'énergie »** : Analyse des contrats de fourniture d'énergie, identification des besoins, aide à la rédaction du cahier des charges, à l'analyse des offres et au choix du fournisseur
- **Accompagnement technique et aide à la recherche de financements** lors des différentes phases d'un projet portant sur :
 - o L'éclairage public
 - o L'isolation d'un bâtiment
 - o Le remplacement d'un système de chauffage
 - o La rénovation complète ou la construction d'un bâtiment
 - o L'aménagement d'un quartier (urbanisme)



Le CEP est un service d'ingénierie énergétique sur-mesure. N'hésitez pas à enrichir le programme d'actions sur la base de vos besoins spécifiques.

COMMENT EN BENEFICIER ?

Missions de base

- 1° Délibération en conseil municipal
- 2° Signature de la charte d'engagement tripartite
- 3° Transmission des données et des factures nécessaires à la réalisation de l'étude
- 4° Visite des bâtiments communaux
- 5° Remise du pré-diagnostic

Missions personnalisées

- 1° Délibération en conseil municipal
- 2° Signature de la convention d'objectifs et de moyens
- 3° Définition d'un programme d'actions annuel à chaque date anniversaire de la convention
- 4° Réalisation des actions

La présente fiche a été créée par le service aux collectivités de l'association ALEC du Pays Messin : le Conseil en Energie Partagé.



www.alec-paysmessin.fr
CEP : 03.87.50.82.21

